

Les séjours

Les séjours courts

Les enfants inscrits en centre de loisirs, dès l'âge de 6 ans, ont la possibilité de partir quelques jours en vacances au travers de séjours courts de 4 à 5 jours, durant les mois de juillet et d'août.

Situés majoritairement dans la région normande, en bord de mer ou à l'intérieur de nos campagnes, ces séjours proposent un hébergement en centre ou bungalifs et une restauration complète aux enfants.

Pour plus d'information sur les séjours courts, [consultez la page dédiées aux centres de loisirs.](#)

Les séjours longs

La Ville de Petit-Quevilly, en collaboration avec des organisateurs de séjours, propose des centres de vacances à destinations variées par catégorie d'âge de 6 à 17 ans. Pendant les vacances d'été, un séjour en juillet et un séjour en août sont proposés par tranche d'âge (en direction des 6-10, 11-14 et 15-17 ans).

Partir en séjour centres de vacances permet à l'enfant de découvrir de nouveaux horizons, de gagner en autonomie et surtout de revenir avec des nombreux souvenirs.

La sélection de chaque séjour de vacances fait l'objet de la même rigueur en ce qui concerne le choix de l'environnement, des activités proposées, de l'hébergement et de la qualité d'encadrement.


Partir en séjour permet à vos enfants de :

- › Se faire de nouveaux amis ;
- › Vivre une expérience épanouissante en collectivité hors de la famille ;
- › Changer d'environnement ;
- › Découvrir de nouveaux horizons et de nouvelles activités.

Inscriptions

La période d'inscription a lieu chaque année sur une période de 4 jours variant selon les saisons entre la fin du mois d'avril et le début du mois de mai. Pour plus d'information, consultez le calendrier des inscriptions dans les documents à télécharger ci-contre. Inscriptions dans la limite des places disponibles, au service Accueil Enfance et Loisirs, sur rendez-vous.

Documents à fournir

- › Bons d'aide aux Vacances Enfants (AVE CAF), si vous n'êtes pas bénéficiaire des bons AVE CAF : l'avis d'imposition N-1 sur les revenus de N-2 (photocopie) et l'attestation de prestations familiales de moins de 3 mois auprès de votre caisse d'allocations familiales ou sur le site www.caf.fr  ;
- › Carte ou attestation de mutuelle ;
- › Carte ou attestation de sécurité sociale ;
- › Le carnet de santé de l'enfant avec vaccins à jour ou certificat médical (DTP obligatoire) ;
- › Justificatif de domicile original de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou téléphone fixe...) ;
- › Attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires.

Tarifs

Les tarifs sont appliqués en fonction des quotients familiaux. Les bons Aides aux Vacances Enfants attribués aux familles par la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-Maritime sont déductibles. En cas de rapatriement pour des raisons d'exclusion suite à des problèmes de comportement ou dans le cadre d'une annulation de séjour hors délai, les familles devront s'acquitter de l'intégralité du prix du séjour (participation familles et participation ville).

Paielement

Les familles ont la possibilité de s'acquitter du montant du séjour en une, deux ou trois échéances d'un montant minimum de 30 % du reste à charge des familles (hors valeur bons AVE). Les versements sont mensuels.

Une facturation est envoyée à votre domicile le mois suivant l'inscription. Elle doit impérativement être réglée à la date d'échéance précisée sur la facture, auprès du service Accueil Enfance et Loisirs, soit :

- › Par paiement en ligne (www.petit-quevilly.fr) (<http://www.petit-quevilly.fr>) ;
- › Par carte bancaire ;
- › En espèces ;
- › Par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS ;
- › Par bons d'Aide aux Vacances Enfant AVE CAF ;
- › Par chèques-vacances ANCV.



Toute famille utilisant des bons d'aide aux vacances ou des chèques vacances ne peut pas prétendre au prélèvement automatique. Si c'est le cas, elle doit impérativement demander l'arrêt du prélèvement au moment de l'inscription.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00